

**UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

Procès-verbal de la **0668^e** séance extraordinaire
tenue le **3 novembre 2025**, à 13 h
à la salle Roger-Guillemin (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry
et par visioconférence

PRÉSENCES : la vice-rectrice au communautaire, à l'international et aux Premiers Peuples : Valérie Amiraux ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : Éric Filteau ; la vice-rectrice principale, aux affaires étudiantes et aux études : Pascale Lefrançois ; le vice-recteur à la philanthropie et à l'engagement des diplômés : Michael Pecho ; le vice-recteur à la recherche et à l'innovation : Vincent Poitout ; les doyens et les doyennes : Ahlem Ammar, Frédéric Bouchard, Patrick Cossette, Carmela Cucuzzella, Simon de Denus, Sylvie Dubois, Carl-Ardy Dubois, Nathalie Fernando, David Francoz, Geneviève Saumier ; le représentant de la directrice générale de l'École Polytechnique : Pierre Langlois ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Stéphanie Gagnon ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Delphine Bosson-Rieutort, Carl Chartrand-Lefebvre, Patrick Cloos, Jean-Jacques De Bruycker, David Décaray-Hétu, Vasile Diaconu, Véronique Dubé, Marc André Éthier, Jean-Sébastien Fallu, Nadia Gargouri, Guadalupe Gonzalez Dieguez, Jean-Philippe Gratton, Daniel Jean, Fasal Kanouté, Rodney Knight, Diane Lamarre, Julie Lavoie, Jean Leclair, Pascale Legault, Sylvie Mader, Anne Marchand, Catherine Martel, Sabine Mas, Marie-Ève Mathieu, Stéphane Molotchnikoff, Kalidou Ndiaye, Josette Noël, Martin Papillon, Stéphane Roy, Samir Saul, Sébastien Sauvé, Audrey Smargiassi, Gilles Soulez, Guillaume Sutre, Alexandre Thibodeau, Jacques Thibodeau, Natacha Trudeau, Bilkis Vissandjée, Frédéric Yvon, Han Ru Zhou ; les représentants et les représentantes du personnel enseignant : Mathieu Boivin, Godefroy Desrosiers-Lauzon, Laurent Duchastel, Françoise Guay, Barah Héon-Morissette, Najib Lairini, Philippe Lévesque-Groleau, Maxime Rhéaume, Ann Claude Simoneau, Hocine Slimani ; les représentants et les représentantes de la communauté étudiante : Sonia Bachelier, Frédéric Beaudet, Alexis Collette, François Latendresse, Yasmeen Lazaar, Bruce Lubin ; les membres indépendants : Jean-Marc Charron, Nicole Trudeau ; les représentantes du personnel : Hélène Richard, Lynne Thuot ; les représentantes des cadres et professionnels : Nadia Catellier, Chloé Ferland-Dufresne, Nathalie Sargo Andrade ; les observateurs et les observatrices : Geneviève Bouchard, Alain Charbonneau, Sophie Langlois, Nicole Languérand, Matthew Nowakowski, Josianne Robert.

ABSENCES : la directrice de l'École Polytechnique : Maud Cohen ; le directeur de HEC Montréal : Federico Pasin ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Gabriel Benoit, Jean-François Bissonnette, Denis deBlois, Thomas Druetz, Ahmad Hamdan, Dyala Hamzah, Henri Thomas Kramer, Sébastien Rioux, Olivier Vallerand ; un représentant du personnel enseignant : Alain Vallières ; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : Samuel-Jean Bassetto ; un représentant et une représentante de la communauté étudiante : Enrique Colindres, Isabelle Ouellette

PERSONNES EXCUSÉES : les doyens : Hugo Ciaburro, Michel Janosz ; le directeur de l'École d'optométrie : Jean-François Bouchard ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Marie-Josée Aubin, José Côté, Juliette De Maeyer, Ingrid Hall, Jean-Marie Hanssens, Noura Karazivan, Audrey Laplante, Roger Lippé, Antonio Nanci, Alexandre Prat, Eugene Syriani, Daniel Thirion ; un représentant et une représentante du personnel enseignant : Philippe Besombes, Catherine Duprey,

PRÉSIDENT : Daniel Jutras, recteur

LA PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS : Claire Durand

SECRÉTAIRE : Alexandre Chabot

CONSEILLÈRE EN GOUVERNANCE : Judith Semco-Nickner

AU-0668-1 **ORDRE DU JOUR**

2025-A0021-0668^e-940

Les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité de l'ordre du jour, consignées au document 2025-A0021-0668^e-940, sont les suivants et l'ordre du jour se présente ainsi :

1. Ordre du jour
2. Déclaration annuelle du recteur
3. Période de questions sur la déclaration
4. Clôture de la séance

AU-0668-2 **DÉCLARATION ANNUELLE DU RECTEUR**

2025-A0021-0668^e-941

La présidente des délibérations invite le recteur à s'adresser aux membres de l'Assemblée universitaire, qui se tient en mode hybride, à la salle Roger-Guillemin (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry et par visioconférence.

Le recteur présente les faits saillants de sa déclaration annuelle. Le texte de sa déclaration est annexé au procès-verbal et est également accessible en ligne sur le site du recteur.

AU-0668-3 **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉCLARATION**

Samir Saul, professeur titulaire au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences, souhaite obtenir des précisions sur l'expression « revisiter le contrat social des universités », qu'il a trouvée ambiguë dans la déclaration. Il se demande si cela signifie une révision complète des fondements ou simplement une réaffirmation des principes existants. Il exprime aussi son inquiétude face aux attaques contre la légitimité des universités et questionne la stratégie à adopter : peut-on se contenter de poursuivre comme avant ou faut-il envisager une action plus affirmée, voire offensive, pour défendre les valeurs académiques et contrer ces attaques de façon préventive ?

Le recteur indique qu'il est difficile de maintenir exactement le même discours compte tenu du contexte actuel et qu'il faut reconnaître que la société porte un regard différent sur l'université. Il se dit optimiste pour le Québec, où les remises en question sont moins virulentes qu'aux États-Unis, même si la population s'interroge sur la place et le rôle des universités. Il estime nécessaire de présenter les réalisations de manière plus affirmée et d'accueillir les critiques, car répéter le même message plus fort ne suffit pas. Il propose

d'adapter le discours aux attentes sociales tout en respectant les valeurs de l'institution, et met en garde contre les dérives qui consisteraient à réformer les programmes uniquement pour répondre aux besoins immédiats du marché. Il insiste sur la qualité et le cadre offert aux étudiants, y compris lors des apprentissages en milieu de travail. Enfin, il souligne la nécessité de changer le discours pour mettre en lumière les transformations réelles des universités au cours des dernières années. Enfin, il mentionne qu'Universités Canada prépare une campagne publicitaire pour valoriser le rôle des universités et qu'à l'autre bout du spectre, U15 se positionne comme un acteur incontournable dans les efforts du gouvernement fédéral pour retrouver la souveraineté scientifique, politique et numérique. M. Jutras conclut que l'Université se situe entre ces deux approches et qu'elle entend contribuer aux grandes transformations qui serviront l'économie et la vie démocratique du Canada.

Hélène Richard, technicienne de laboratoire à la Faculté de médecine vétérinaire, attire l'attention sur la précarité du personnel technique et administratif qui soutient la recherche, en soulignant que cette instabilité nuit à la continuité des projets et à la qualité des travaux. Elle propose la création de postes permanents dans chaque département afin de garantir la stabilité des équipes et éviter la perte de compétences à la fin des contrats de recherche. Elle rappelle que le personnel de soutien constitue la base de l'excellence en recherche et devrait être intégré dans les plans stratégiques de l'Université.

En réponse à Mme Richard, le recteur confirme que la question est récurrente depuis des années et indique que des efforts sont prévus pour renforcer le soutien aux équipes de recherche, par l'entremise de conseillers en recherche. Toutefois, il précise que la création de postes permanents dans chaque département n'est pas envisagée pour le moment.

Yasmeen Lazaar, représentante de la communauté étudiante, demande si l'Université envisage de faire pression sur le gouvernement pour contrer les compressions budgétaires et quelle est sa stratégie pour garantir la pérennité du financement de l'enseignement et de la recherche.

Le recteur confirme que des démarches sont faites régulièrement, mais qu'aucun engagement concret n'a été obtenu. Il anticipe un budget provincial peu favorable et explique que l'Université prend les moyens nécessaires pour assurer l'équilibre budgétaire et le faire sans renoncer aux activités les plus importantes.

Laurent Duchastel, chargé de cours au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé de l'École de santé publique de l'Université de Montréal, exprime son inquiétude quant à l'absence apparente de la formation continue non créditede dans le plan stratégique. Il admet que ce dossier lui tient particulièrement à cœur, en lien avec son parcours universitaire et s'interroge sur la place réelle de cette dimension dans la stratégie : s'agit-il d'un élément secondaire ou fait-il partie intégrante de la stratégie, notamment en ce qui concerne l'offre à distance, alors que l'Université privilégie généralement le présentiel.

Le recteur confirme que la formation continue, créditede et non créditede, est pleinement intégrée dans le plan stratégique par l'entremise de la Faculté de l'apprentissage continu (FAC). Il insiste sur son rôle crucial dans un contexte où le perfectionnement tout au long de la vie devient indispensable face aux mutations des métiers et des savoirs. Il précise que, bien que l'Université priviliege la formation en présentiel, la FAC propose une proportion significative de programmes à distance, en mode synchrone et asynchrone, afin de répondre aux besoins.

Gilles Soulez, professeur titulaire au Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire de la Faculté de médecine, exprime ses préoccupations face au projet de loi en santé qui pourrait compromettre la pérennité de l'enseignement et de la recherche médicale. Il insiste sur l'importance pour l'Université de se positionner clairement afin de protéger ces activités essentielles, non seulement pour la formation des étudiants, mais aussi pour la qualité des soins offerts à la population.

En réponse à M. Soulez, M. Jutras confirme que l'Université est pleinement mobilisée sur ce dossier et travaille en étroite collaboration avec la Faculté de médecine et les autres universités concernées. Il décrit un contexte particulièrement complexe marqué par l'adoption de la loi 2 et les tensions avec les fédérations professionnelles, qui ont entraîné l'interruption quasi totale de la formation en externat pendant plusieurs semaines. Il souligne que les quatre universités québécoises disposant de facultés de médecine ont pris position conjointement pour réaffirmer leur volonté de soutenir l'enseignement et la recherche à travers les activités de leurs partenaires en milieu hospitalier et en milieu de soins.

Alexis Collette, représentant de la communauté étudiante, rappelle que l'Université souhaite s'imprégner d'une véritable culture de la recherche dès le premier cycle. Il souligne que les compétitions internationales de recherche sont des occasions précieuses pour développer des compétences variées, mais que le financement constitue souvent un obstacle. Il demande si l'Université envisage de mettre en place un soutien financier supplémentaire à la participation des communautés étudiantes aux compétitions académiques interuniversitaires afin d'encourager la culture de la recherche et de l'innovation au premier cycle.

En réponse à M. Collette, le recteur mentionne que soutenir le positionnement de la recherche dans les parcours au premier cycle fait partie du plan en recherche. Il affirme que l'idée des concours est intéressante et qu'elle pourrait être explorée, mais qu'elle relève d'abord des budgets facultaires. Il ajoute que l'administration centrale pourrait s'y intéresser.

Bruce Lubin, représentant de la communauté étudiante, demande si des engagements ont été obtenus auprès de la ministre de l'Enseignement supérieur pour garantir un financement stable et prévisible, afin que les universités puissent jouer pleinement leur rôle stratégique en formation, recherche et innovation.

Le recteur répond par la négative : aucune garantie n'a été donnée. Il explique que l'Université anticipe un contexte budgétaire difficile et poursuit ses efforts pour préserver l'équilibre financier sans compromettre ses activités essentielles.

François Latendresse, représentant de la communauté étudiante, indique que la FAÉCUM souhaite s'assurer que l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) dans l'enseignement supérieur de façon responsable profite autant aux personnes étudiantes qu'au corps enseignant. Il demande si ce projet prévoit que l'Université exige de son corps enseignant que chaque plan de cours comporte des balises claires sur l'utilisation de l'IA et qu'une formation minimale soit offerte à chaque personne étudiante concernant son utilisation éthique.

Le recteur confirme que des paramètres sont en cours d'élaboration par le vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études, dans le respect de la liberté académique des professeurs et des chargés de cours. Il précise que l'Université vise un leadership en IA responsable et éthique, avec déjà plus de 600 cours intégrant des éléments d'IA.

Stéphane Molotchnikoff, professeur titulaire au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences (FAS), propose d'augmenter le financement direct aux chercheurs pour stimuler l'innovation et la créativité et demande s'il est envisageable de procéder de cette façon à l'Université, comme cela se fait dans d'autres établissements universitaires.

En réponse à M. Molotchnikoff, le recteur rappelle que l'Université investit déjà des millions de dollars dans la recherche, mais privilégie le soutien aux demandes de subventions pour maximiser les ressources externes.

Françoise Guay, chargée de cours au Département de sociologie de la FAS, rappelle que les bouleversements géopolitiques aux États-Unis, bien qu'inquiétants, pourraient représenter une opportunité stratégique pour l'Université. Elle regrette que le gouvernement provincial semble peu conscient de cet enjeu et demande où en sont les démarches pour en tirer parti.

Le recteur indique que des discussions sont en cours, notamment autour du recrutement scientifique et des chaires de recherche, pour attirer des talents internationaux dans un contexte de repositionnement global. Il précise que des signaux favorables émergent tant au niveau fédéral que provincial, avec des hypothèses de programmes visant à attirer des talents internationaux, notamment des chercheurs qui envisagent de quitter les États-Unis.

En question complémentaire, Mme Lazaar revient sur le gouvernement qui ne prévoit aucun plan pour atténuer l'impact des compressions budgétaires sur la pérennité et la qualité de l'enseignement. Elle s'interroge sur l'intention de l'Université d'exercer des pressions auprès du gouvernement ou d'adopter d'autres stratégies afin de garantir la continuité et la qualité des activités pédagogiques.

Le recteur répond que son rôle quotidien consiste précisément à exercer des pressions pour continuer d'assurer le financement de l'Université. Il explique que des représentations sont faites chaque semaine par le Bureau des relations gouvernementales et que des échanges réguliers ont lieu avec les partenaires ministériels pour sécuriser les ressources, notamment pour les projets d'infrastructure, comme le Campus MIL. Il insiste sur le fait que l'Université est parmi les plus vocales dans ces démarches, mais rappelle que les décisions politiques échappent à son contrôle. Il ajoute que les représentations portent non seulement sur les budgets et le financement, mais aussi sur des décisions gouvernementales ayant des impacts immédiats, comme l'accès des étudiants internationaux. Il reconnaît que ces enjeux entraînent des conséquences financières importantes et conclut que, malgré les efforts constants, le gouvernement n'entend pas toujours les arguments avancés.

AU-0668-4 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 13 h 55.

Le président,

Le secrétaire général,

Daniel Jutras

Alexandre Chabot

Adopté le 8 décembre 2025, délibération AU-0670-2.1